



Conseil National

Rencontre Cabinet MESR & Sud Recherche EPST, le 15/11/2013

Présents pour le MESR : Guillaume Houzel (GH, conseiller social du MESR), Béatrice Noel (DGFIP-DGRI Mission de l'emploi scientifique), Christine Coste (DGRI Financement de la contractualisation), Maurice Carboni (DGRI).

Délégation Sud-RE : Marie-Bernadette Albert (IRSTEA), Janique Guiramand (CNRS, secrétaire nationale), Pascal Laurent (INRA) et Pierre Vinant (IFSTTAR).

Durée de la réunion : pratiquement 1h30

Nous avons envoyé au préalable une liste de questions par mail au MESR (Cf copie du mail en annexe 1), c'est ce qui explique la présence au côté de GH de plusieurs personnes de la DGRI pour les aspects budget et emploi. À noter cependant qu'au départ nous devions être reçus par le Directeur de Cabinet du MESR, Monsieur Fontanille...

G. Houzel : Contexte : même si les RV s'échelonnent, après l'orientation budgétaire, il est normal de recevoir les OS. Vous savez notre acception du dialogue social... On ne mésestime pas l'utilité des OS. Donc quand vous demandez une audience, le ministère recherche une date pour la rencontre... Il nous rappelle au passage que nous ne sommes pas un syndicat représentatif au MESR selon la réglementation actuelle, mais qu'ils tiennent compte de notre représentativité au sein des EPST.

Il fera remonter nos demandes là où il faut au ministère. Et il pourra nous répondre sur certains points.

Brève introduction Sud-RE :

Historique. 1^{ère} demande de réunion par l'intersyndicale auprès de la Ministre (9 septembre) mais qui n'a pas abouti, les autres OS ayant été reçues par ailleurs dans une série de réunions bilatérales. Nous avons fait le choix de maintenir cette demande d'entrevue...

Présentation de la délégation Sud-RE.

Les points à aborder :

Orientations budgétaires, Fonctionnement de la recherche – carrière des agents...

Lorsque nous nous étions rencontrés au début du mandat, vous aviez été critique sur un certain nombre de choses (IDEX, PPP, PES)... Et on ne voit pas de grands changements... Qu'est-ce qui est fait ?

Précarité : la mise en œuvre de la loi Sauvadet est une catastrophe dans nos organismes. La question de la précarité ne doit pas se refermer avec la loi Sauvadet. Il faut autre chose.

Les questions plus en détail :

Sud-RE : Le maintien de l'emploi dans la recherche est une fiction : A l'Ifsttar diminution du plafond d'emploi – 30 postes/an pendant 3 ans. Et les autres EPST ont de fait une diminution de l'emploi en raison du budget limité. L'écart se creuse entre le plafond d'emploi et les emplois existants réellement (on est à – 8% en moyenne sur les EPST). On parle de « déprécier », mais on ne peut même pas financer les emplois de titulaires existants !

Dans le PLF 2014, le GVT¹ n'est plus assumé.

¹ GVT : Glissement Vieillesse Technicité : il est lié à l'augmentation du « coût » des emplois au fur et à mesure de la carrière des agents ; normalement il pourrait être compensé lorsque l'agent part à la retraite et qu'il est remplacé par un nouveau recruté débutant en bas de grille : on parle alors de GVT nul. Mais, outre l'augmentation de la qualification des agents, les contre-réformes successives des retraites ont contribué à l'apparition de GVT positifs et donc à un déficit en absence de moyens supplémentaires.

G. Houzel : Il ne l'a jamais été pour les EPST (*étonnement des représentants SUD-RE !*).

Sud-RE : Avec le recul de l'âge des départs à la retraite, ce GVT augmente.

En plus, il y a les gels budgétaires de précaution. On veut une information : Y aura-t-il un taux réduit pour la recherche ? Il y a aussi des différences entre les programmes LOLF de la MIREs (selon le ministère qui pilote le programme apparemment) et/ou selon le ministère qui est la tutelle principale de l'EPST (MEDDE pour l'IFSTTAR). Pourquoi ceux qui dépendent d'un autre ministère ne sont pas traités de la même manière que ceux qui dépendent du MESR ? Où est la politique gouvernementale sur la recherche dans son ensemble ? Quelle stratégie nationale de la recherche ? À l'Irstea, il y a un CA jeudi prochain, ils ont besoin de connaître les taux de gel.

Et comment se fait-il que à peine voté le budget, il y a un budget rectificatif avec des gels ?

G. Houzel : D'un point de vue formel : le fait qu'un plafond d'emploi est fixé ne signifie pas qu'on a l'objectif de le remplir. Dans certains organismes, ce plafond d'emploi n'a aucun sens. Donc l'écart entre le plafond et les postes occupés n'est pas un élément intéressant à regarder. On peut s'interroger par contre sur le nombre de titulaires. Mais le plafond d'emploi n'a pas vocation à être saturé.

Sur le budget :

Dans les EPST, le GVT n'est pas l'objet d'une discussion de prise en charge par la « subvention pour charge de service public » depuis des années (1980 au moins). Ce sont les organismes qui le gèrent depuis longtemps, dans le cadre de leur propre politique d'emploi. Le problème survient pour les Universités qui à l'origine n'étaient pas responsables du profil des emplois, mais qui depuis le passage aux RCE² pilotent maintenant les emplois. Il y a tout d'un coup le risque d'une charge qui s'abat sur les établissements et qui n'est pas prise en compte dans la discussion entre l'État et les universités. Certaines universités (14) demandent le retour de la gestion de l'emploi par l'État. Les autres (114) et la CPU veulent juste une aide pour compenser cette dépense pendant un certain nombre d'années et s'engagent à le gérer par la suite. Le GVT, c'est 36M€ en 2013. Il a été donné 20M€ par l'Etat en 2013. Pour 2014 [NDLR : 58M€], l'Etat recherche une ressource pour aider les universités, mais le contexte budgétaire est difficile. Mais il y aura cette année aussi un montant pour aider les universités sur le GVT.

Sud-RE : Les EPST ont « géré » le GVT en diminuant le nombre de postes. Encore une source de diminution d'emplois. Le Ministère fait tout de même sa comm' autour du maintien du plafond d'emploi ! Alors qu'au niveau de l'emploi réel c'est bien différent : il n'y a pas maintien.

C. Coste : On doit se battre avec le correspondant MIREs à Bercy pour garder le plafond d'emploi. Et c'est une lutte difficile car partout, l'objectif est à la diminution. Et il n'est pas vrai que le ministère fait de la communication avec ces plafonds d'emploi.

G. Houzel : En termes de procédure, les « réserves de précaution » sont fixées par le gouvernement, sur proposition du Ministre du Budget, et ne sont pas discutées par le Parlement. Le Parlement vote un budget. Le gouvernement peut ensuite faire une « réserve de précaution » (gel de crédits) : c'est la « solidarité » des ministères.

En termes de dégel, on s'en tire assez bien. On a réussi à mobiliser des crédits gelés sur 2013 pour les bourses sur critères sociaux des étudiants.

Le taux de gel en 2013 dans l'ESR : 0.25% sur la masse salariale et 3% sur « le reste » (fonctionnement, investissement), soit deux fois moins que le taux global appliqué aux autres ministères. Celui de 2014 n'a pas encore été fixé. Il a été décidé que ce ministère serait prioritaire et ne subirait pas le taux de gel global.

Malgré des efforts de coordination, les missions de la loi de finance n'ont pas une cohérence absolue au sens budgétaire. Ce ne sont pas les missions mais les ministères qui sont ou non prioritaires. Ce qui explique les

² RCE : Responsabilités et Compétences Élargies ; un des volets majeurs de la Loi LRU de Pécresse.

différences de traitement, même au sein d'une même mission comme la MIREs (mission interministérielle recherche et enseignement supérieur).

La plupart des autres ministères (Écologie, Agriculture, Industrie...) ne sont pas prioritaires en termes politiques et subissent le taux de réserve global ; ils ont donc des taux de gel supérieurs à ceux de la Recherche.

Il y a l'objectif de mieux harmoniser ces éléments pour tout le secteur de la recherche ; c'est dans la loi ESR (nous cite l'exemple de la mise sous la coupe du MESR des écoles du Ministère de la Culture). Mais là encore, le combat avec les autres ministères et le budget n'est pas gagné.

G. Houzel rappelle qu'il y a un objectif fort dans le PLF³ de diminution nette des dépenses de l'État et qu'il n'est pas là pour commenter la politique générale du gouvernement. La combinaison de l'endettement de la France, des services à rendre, le problème des prélèvements obligatoires... rendent l'équation difficile.

Le budget pour la recherche est en légère croissance (un demi-point : 700k€ supplémentaires, là-dessus 150k€ ne sont pas un vrai ajout car c'est pour la compensation du CAS pension⁴ qui a augmenté en 2013). De manière générale il y a une baisse de 1.5% du budget de l'ensemble des ministères. Pour la cohérence du programme, l'investissement du Ministère de l'agriculture est un atout. On (MESR) négocie rudement notre situation. On dit partout que l'incohérence des programmes doit être combattue car il y a des priorités qu'on ne peut pas mettre en œuvre. Mais on est solidaire de l'orientation politique gouvernementale. Donc ce n'est pas en discutant avec le ministère qu'on peut faire bouger les choses mais avec le gouvernement et les parlementaires. Il y a une « légère » (*sic*) érosion de l'emploi dans les organismes ; c'est une situation pas très commode. C'est dû en priorité à un effet démographique et à une diminution des cessations d'activité qui limite les flux de recrutement.

C. Coste : Taux de réserve normé de 0,5% sur la masse salariale et 6% sur les autres dépenses en 2013. Pour 2014, c'est 0.5% et 7% respectivement. On a obtenu 0,25% et 3% en 2013 pour le MESR. On se bat cette année pour obtenir la même chose. C'est une négociation avec le ministère du budget dont la décision arrivera fin décembre-début janvier. Le financement des établissements dépend du ministère et des programmes. D'où un travail sur l'interministériel en cours pour avancer sur une harmonisation. Alors que l'unité de vote c'est la MIREs (interministérielle), l'unité de gestion c'est le programme qui lui dépend d'un ministère donné. Et on se bat pour obtenir le mieux pour nos organismes. (*cf. complément annexe 2*)

Sud-RE : à l'IFSTTAR se rajoute en plus un contexte spécifique. Contrairement à tous les autres EPST, la tutelle principale n'est pas le MESR, mais le MEDDE. Les déménagements et réaménagement en cours dans le cadre de la fusion INRETS-LCPC ont un impact budgétaire. Tout comme la fusion des corps chercheurs établissement (sous statut EPST) et MEDDE qui a un coût totalement porté par l'organisme alors que la décision a été prise par le MEDDE... Tout ceci concourt à aggraver encore plus la situation budgétaire et les possibilités d'emploi.

C. Coste : nous signale que M. Carboni a dû aller chercher les éléments budgétaires concernant l'IFSTTAR, car eux ne les ont pas... [*NDLR : ce qui ne fait que conforter notre propos sur le manque de coordination et de maîtrise du ministère sur la gestion de cet EPST*]. Pour l'IFSTTAR, il faut intervenir auprès des parlementaires. Comme souhaité lors des assises, le Conseil Stratégique de la Recherche est là pour réunir au mieux les ministères impliqués. Ce n'est pas tel ou tel ministère qui obtiendra l'harmonisation demandée. La cohérence stratégique et institutionnelle du monde académique n'est pas toujours reçue positivement par

³ PLF : Projet de Loi de Finances

⁴ CAS Pension : Compte d'Affectation Spéciale « pensions », ligne budgétaire que le gouvernement a fait grossir énormément ces dernières années pour constituer un fonds pour le paiement des pensions des fonctionnaires... en pompant sur la masse salariale

les autres ministères. Par contre, les parlementaires se sont engagés sur une mission ; ils sont sensibilisés et peuvent agir.

Sud-RE : L'IFSTTAR n'a pas toujours été sous tutelle principale MEDDE. Pourquoi on ne revient pas à une tutelle principale MESR comme avant ? L'IRSTEA reçoit une partie de sa subvention sur le programme 187, piloté par le MESR, et une autre partie sur le programmée 142, piloté par le Ministère de l'Agriculture ; cette subvention du P142 subit des taux de réduction bien plus importants que celle du P187 : pour quelle raison (c'est pour les mêmes activités de recherche et d'expertise !) ?, pourquoi ne bascule-t-on pas l'ensemble de la subvention IRSTEA sur le programme P187 ? Ces situations aberrantes ont des conséquences sur les personnels et leur quotidien qu'on ne doit pas négliger.

G. Houzel : Digression sur le centre d'étude pour l'emploi pour dire que de temps en temps, ils arrivent à faire changer le financement d'un organisme de programme (passage du P155 au P150) pour assurer la stabilisation des moyens et préserver la capacité de recherche. Dans ce cas, la discussion avec le Ministère du Travail a abouti, mais elle est beaucoup plus difficile avec le ministère de l'agriculture...

C. Coste : Depuis 4 ans, j'ai vu des tentatives pour régler ce problème. Des réunions se succèdent mais on n'arrive pas à un résultat satisfaisant. Les choses bougent mais ces problèmes persistent.

Sud-RE : La situation concrète, c'est que dans les EPST la masse salariale représente 80% à 91% de la subvention d'État. La diminution des dotations de fonctionnement se répercute aussi sur l'emploi. [NDLR : Cf. les graphes fournis en annexes 3 et 4].

C. Coste : Le budget des organismes sur le programme 172 (CNRS, INSERM, INRIA, INED) est stable malgré une diminution budgétaire globale. La partie faible c'est l'ANR qui est diminuée pour redistribution (? en 2014 les réductions de crédits opérées sur l'ANR ne sont pas redistribuées aux organismes comme en 2013).

G. Houzel : revient sur « une nouvelle politique qui se fait attendre : PES IDEX, PPP, ... ».

- PPP : les travaux de l'opération Campus depuis 2009-2010 sans grues sur le campus. On a depuis trouvé des ressources ; plus d'une opération sur 2 sont passées en maîtrise d'œuvre publique. La ministre est trop pragmatique pour s'interdire cette voie là (le PPP) qui fonctionne dans certains cas, mais cette solution n'est quasiment plus utilisée.

- Initiatives d'excellence (IDEX) : les modalités ont radicalement changé. On est sur la base d'une coopération à l'échelle des sites. Les établissements et les UMR sont les briques constitutives de l'ESR. Les IDEX... ne sont que des programmes ou des projets à gérer dans le cadre d'initiatives classiques. Ils sont des ressources au service des établissements pour conduire leur développement. L'ESR ne peut que se réjouir du milliard débloqué au titre des investissements d'avenir dans le cadre du PIA1. Appel d'offre 2 : La Ministre plaide pour la seconde vague d'IDEX soit plus ouverte que la phase 1, afin de couvrir des sites qui n'avaient pas été éligibles. Quatre Mds en dotation, on ne va pas les refuser. Cela vient abonder les budgets des établissements. Du point de vue de la gouvernance, il n'y aura pas de nouvelles fondations à créer. Quelle coordination ? La LRU et les Initiatives d'Avenir des précédents gouvernements étaient sur une logique de mise en concurrence des établissements. Maintenant la loi rend obligatoire une stratégie de site qui était attendue dans tous les territoires, et une dynamique de site avec des programmes de recherche. Le message est qu'on doit coopérer sur chaque site en discutant les uns avec les autres. Maintenant c'est : « émulation et compétition ». Les appels à projets ont leur place dans le paysage pour la stimulation. En même temps, il n'y a pas d'encouragement à la mise en concurrence à tout va.

Sud-RE : Il y a un problème majeur. Les structures doivent être financées par l'État de manière totale. Et non un financement par des contrats. Les emplois sous plafond et les structures doivent être financés. Elles ne doivent pas se transformer en hôtels à projets.

La situation de l'IRSTEA en est la caricature. Le projet de Contrat d'Objectifs de l'IRSTEA ne doit pas être voté au CA du 21 novembre prochain (les personnels sont contre et le CTEP l'a rejeté unanimement). Si on ne règle pas les problèmes de fond de l'organisme, on ne peut pas s'engager sur un contrat sur 5 ans. Le Président a annoncé qu'il n'y aurait pas de campagne de recrutement pour 2014 ! Le devoir de l'État est de financer ses propres structures.

A côté de cette baisse partout dans les services publics, le CIR⁵ augmente de manière effrontée. Même les parlementaires s'en émeuvent. Et ce, sans aucune orientation fixée par l'Etat et sans aucun contrôle de l'utilisation de l'argent public. Et aucune tentative d'assainissement n'a été entreprise.

G. Houzel : Dans la décision gouvernementale c'est la stagnation du CIR et non une augmentation sans borne. Pas d'augmentation prévue en 2014 [NDLR : *Par essence même, ils ne peuvent prévoir une stagnation du CIR, puisqu'il dépend de ce que les entreprises déclarent au titre de celui-ci ; et d'ailleurs il est prévu que la dépense fiscale au titre du CIR augmente de 1,75 M€ en 2014... et ce n'est pas fini !⁶] .*

Sud-RE : Souhaite revenir sur une question qui nous tient à cœur, la précarité. À propos de Sauvadet : ce qui s'est passé réellement dans les établissements est un véritable fiasco. Concernant les examens professionnels réservés (EPR) : au CNRS comme à l'INRA, ils ont été ouverts sur des postes stratégiques qui auraient été de toute façon ouverts en concours externe, sans aucune prise en compte des viviers des personnels éligibles à Sauvadet pour la définition des postes.

En plus le recensement a été mal fait (et on attend toujours la transmission des documents que vous nous aviez promis à ce sujet lors d'une rencontre précédente et que nous avons redemandé à plusieurs reprises par mail). Nous contestons la validité des chiffres globaux qui ont été utilisés pour calculer le nombre de postes ouverts aux recrutements réservés.

Sur la base de ces chiffres très sous-estimés, ne seront ouverts dans les EPST qu'un tiers des postes sur 4 ans. Donc 1/12^{ème} des postes par an.

On ne va pas régler le problème de la précarité dans les EPST comme ça.

Cherchez-vous d'autres solutions ?

G. Houzel : La ministre assume une situation qui a correspondu à une priorité, mais qui ne résout pas tous les problèmes : Il a été recensé dix fois plus d'éligibles, avec des niveaux de qualification plus faibles, sur le programme 150 (enseignement supérieur) que du côté du programme recherche. On est heureux de ce qui s'est engagé dans les universités (8400 EPR ouverts sur 4 ans). La 1^{ère} campagne s'est correctement lancée (2100 EPR, si pas exactement pourvus on visera 2200 sur la prochaine campagne). On ne sait pas si l'objectif sera atteint. Ça change tout de même la donne pour les personnels non qualifiés (NDLR : *il n'y avait pas besoin de Sauvadet pour recruter des cat C sans concours, c'était déjà possible avant !*)

Pour le recensement, on ne pouvait pas gérer les multi employeurs. On n'a pas les données et c'est heureux (pas de flicage). Les organismes ont diffusé largement l'information... Changement législatif : les multi employés peuvent maintenant faire valoir leurs droits, mais on ne pouvait pas faire ce recensement en amont [NDLR : *il était pourtant dès le départ prévu par la loi pour le volet titularisation*].

On va voir ce que donne la 1^{ère} campagne et on verra ensuite les ajustements nécessaires. Les pratiques des organismes diffèrent (INSERM # CNRS ; NDLR : *effectivement à l'INSERM les EPR ouverts sont sans affectation précise ; ce qui est tout de même plus cohérent avec une politique de titularisation « sur place »*).

On a 4 ans pour réaliser le plan. Le ministère appuie sur l'importance de l'application du plan. Je ne peux pas juger de ce qui est fait dans les organismes. Je n'ai pas les données. Le MESR assume le fait que l'objectif est

⁵ CIR : Crédit d'Impôts Recherche

⁶ cf. le rapport de la commission des finances de l'Assemblée Nationale sur la partie « recherche » rédigé par Alain Claeys : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/budget/plf2014/b1428-tIII-a37.asp>

de pourvoir des postes répondant aux besoins des établissements. L'objectif était de stabiliser la position des ayant-droits.

Concernant le volume des campagnes et l'impact de ces campagnes : le MESR a demandé l'abondement du CAS pension pour que cela ne coûte pas aux organismes et pour éviter de diminuer les volumes de recrutements externes à cause des postes réservés. Mais c'est une discussion qui n'est pas gagnée. Cela l'a été pour les universités, mais reste à faire pour les EPST. Les organismes se sont laissés jusqu'au 15 décembre pour finaliser la 1^{ère} vague. Si les établissements ont ouvert des postes indépendamment du vivier, il est possible qu'à la prochaine campagne on réajuste le tir pour ces dysfonctionnements. L'option choisie par l'INSERM sera peut être suivie par les autres organismes...

Sud-RE : En termes de volume, ça reste de toute façon très insuffisant et cela ne résout pas le problème de la précarité qui reste entier. Sauvadet a conduit à des CDI. Alors que le statut normal est celui de titulaire. On rappelle aussi notre opposition au contrat de projet que certains réclament. Que comptez-vous faire ? Il y a un vrai besoin d'un plan de titularisation. On ne peut pas continuer à tourner avec des CDD.

B. Noël : Au niveau des organismes, les recrutements de CDD étaient très décentralisés. Les DRH des organismes avaient du mal à connaître la réalité...

Sud-RE : Avec les nouvelles orientations de la recherche, la multiplication des appels à projet, des fois même les DU n'ont aucune vision sur ce qui se passe dans les équipes de leur labos...

B. Noël : Mais il y a eu prise de conscience des organismes. 2 organismes, l'INSERM et le CNRS, ont adopté une charte de bonne pratique de recrutement. Quand il y a renouvellement au-delà de 3 ans, cela passe au niveau central. Le labo qui veut soutenir le renouvellement doit se justifier et dire s'il a l'intention d'accompagner la personne vers un poste titulaire.

Sud-RE : L'accompagnement prévu dans la charte CDD du CNRS est celui vers Pôle-emploi... Et on se heurte forcément à la pénurie de postes !

G. Houzel : On ne peut pas retourner les choses comme ça. Le gouvernement n'a pas l'objectif d'augmenter le nombre de fonctionnaires [*NDLR : on avait compris !*]. Vous êtes libres de porter ce jugement et le gouvernement est libre, avec sa légitimité, de définir des choix différents. On doit intégrer cette contrainte-là. Un certain nombre de missions ponctuelles, ou de surcroît d'activité, nécessitent des CDD. On n'entend pas interdire le recours à l'emploi contractuel. Par contre, on combat les dérives constatées. Il y a des fonctions de soutien (animation de plateforme) occupées par des non-titulaires. L'objectif de la Ministre est - pour ces fonctions pérennes et s'il y a possibilité de mobiliser des ressources - de faire des efforts pour pérenniser ces emplois (par des titulaires ou des CDIés). Les 1000 nouveaux postes dans l'ESR [*NDLR : en fait, à l'Université*] sont prévus pour ces fonctions.

Le vivier de CDD, c'est justement pour aider à l'accès à une carrière normale. La tension et la politique de vivier dynamisent les laboratoires, par rapport à la préparation au concours pour ouvrir à une position stable. On pousse à populariser le contrat doctoral financé. De fait, ça augmente le nombre de non-titulaires. Autant 3 ans de CDD s'insèrent bien dans un parcours de chercheurs ou d'ingénieurs. Autant, un renouvellement après 8 ans, n'a pas de sens. Il y a en effet des disciplines où ils ne sont pas raisonnables dans leur recours aux CDD. Ce n'est pas leur rendre service, alors que le taux de chômage est faible pour les diplômés. On ne veut pas que les labos détournent les viviers. Les docteurs en reconversion souffrent d'un taux de chômage inférieur à la moyenne. Voir le récent rapport sur l'insertion professionnelle des docteurs.

Sud-RE : Si vous voulez titulariser les personnes qui sont sur les plateformes, il faut au minima ouvrir les concours réservés Sauvadet aux A+.

G. Houzel : Revient sur les chiffres des « ayant-droit » à la titularisation Sauvadet dans les EPST. Les CR et DR en sont exclus [*NDLR : dans les faits, par non-ouverture de recrutements dans ces corps, mais pas « en droit »*]. Les 1000 ayant droits dans les EPST incluent les IR. Les ingénieurs se répartissent en 1/3 de chaque

corps (IR, IE, AI) ; au CNRS ils représentent 50% des ayant-droits, à l'INSERM 1/3 et moins dans les autres EPST.

Sud-RE : Ces 1000 sont sous-estimés. Ce sont toujours les chiffres du premier recensement qui ne prenait en compte à l'époque que ceux qui avaient déjà acquis les droits et donc avaient déjà fait les 4 ans requis. [NDLR : alors que les droits s'acquièrent jusqu'à la date de l'ouverture des concours qui vont se poursuivre jusqu'en 2016 ; mais il y a fort à parier que d'ici là nombre d'entre eux auront été mis à la porte...]

G. Houzel : Il n'y a pas eu de nouveau recensement pour dire ce qu'il en est. Les tableaux généraux sur l'emploi public seront mis à disposition pour le CTMinistériel.

Sud-RE : Quelle est la position du Ministère sur le contrat de projet ?

G. Houzel : Sur le plan juridique, il existe le contrat à objet défini (pour les EPIC et le privé). Ce contrat a fait l'objet d'un article de loi qui donne un an de plus pour l'expérimenter. La pression n'était pas importante par les OS. Mais on a repoussé la décision. Le contrat de projet « n'est pas une hypothèse de travail pour le MESR ». On donne la priorité à la maîtrise du recours au CDD.

Sud-RE : Quid de la PES et du projet de décret visant à changer son nom, révélé par une agence de presse.

G. Houzel : Le projet dévoilé par l'AEF n'était pas celui du ministère mais celui de la CPU... La discussion s'est installée en octobre. La PES va disparaître. Mais un système de primes sera maintenu. La concertation a commencé avec les OS de l'Enseignement Supérieur. Le projet de texte sur la base de ces discussions nous sera communiqué. Coté recherche, des rendez-vous sont prévus avec le SNCS-FSU, puis avec le SGEN-Recherche-EPST. On est au début pour mettre un terme à la PES.

Sud-RE : On préfère une augmentation des salaires, à une prime quelle que soit son nom...

G. Houzel : Je connais votre position sur ce sujet.

Sud-RE : Vous nous aviez parlé du travail d'une mission sur une réforme du contrat doctoral ; est-il engagé ? vous ne nous avez jamais communiqué le nom du chargé de mission.

G. Houzel [NDLR : s'apprêtant à partir] : Non, l'inspection n'a pas été conduite. Ce n'est pas en projet pour l'instant. Mais on engage une mission sur la reconnaissance du doctorat. Concernant le contrat doctoral, on n'est pas pour la systématisation des activités d'enseignement, pour faciliter l'accès à la qualification pour les postes de maître de conférences. On est favorable à un complément de rémunération des organismes - dans le respect du budget global des établissements - pour des tâches qui s'insèrent dans la formation des doctorants. Par contre, on travaille d'ici 2016 : sur la reconnaissance des doctorats dans les conventions collectives.

Sud-RE : Ce contrat est une véritable usine à gaz ; il faut prévoir en amont les heures d'enseignements des doctorants, et que ce soit spécifiquement écrit dans le contrat. Ils ne peuvent plus faire de simples vacances au coup par coup... On est pour des salaires corrects sans ajout pour des tâches supplémentaires. Ces tâches supplémentaires avec complément de rémunération sont quelque part une dévalorisation du travail de thèse, car il faut faire autre chose que sa thèse pour gagner davantage.

B Noel : a publié un document sur l'emploi public sous plafond (à partir des bilans sociaux). Il y a eu une croissance puis un fléchissement. Le document : « L'état de l'emploi scientifique en France » est disponible sur le site du ministère⁷. Il y a une rubrique sur l'emploi non titulaire.

Sud-RE : D'après nos chiffres (issus des annexes budgétaires aux lois de finances), l'écart se creuse entre le plafond d'emplois théorique et l'effectif réel des EPST (écart de 3650 en 2012), tandis que le nombre de CDD sur ressources propres continue de croître (atteint en 2012 l'équivalent de 12200 emplois à temps plein...). Sud-RE donne les courbes d'évolution des emplois et de la masse salariale à B Noel. Voir annexes 3 et 4.

⁷ <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid72997/l-etat-de-l-emploi-scientifique-en-france-edition-2013.html>

[Annexe 1 : Copie du mail envoyé au MESR](#)

Bonjour,

Comme convenu avec M. Prussak, nous vous faisons parvenir la liste de notre délégation pour l'entrevue de demain avec le Directeur de Cabinet, ainsi que les sujets que nous souhaitons aborder en priorité :

Délégation SUD-Recherche-EPST :

Janique GUIRAMAND (secrétaire nationale, branche CNRS)

Pascal LAURENT (branche INRA)

Pierre VINANT (branche IFSTTAR)

Marie-B. ALBERT (branche IRSTEA)

Sujets que nous souhaitons aborder en priorité lors de cette entrevue :

- le PLF 2014, avec ses réductions d'emplois, directes (comme à l'IFSTTAR) ou par le biais de l'insuffisance de la SCSP (zoom sur la question de l'utilisation et du financement des emplois sous plafond)
- le projet de "contrat d'objectifs 14-18" de l'IRSTEA
- les dossiers statutaires : le projet de décret actant la poursuite de la PES (rebaptisée PEDR), les problèmes de carrières et de rémunérations, le contrat doctoral
- le rôle des EPST dans le contexte de la mise en place des CUE et des contrats de sites
- la détermination de la représentativité des OS dans les EPST (CTEP versus CTMESR)
- le planning des textes réglementaires en chantier au MESR

Cordialement,

Le Bureau National de SUD-RE

[Annexe 2 : Copie du mail envoyé au MESR](#)

De: GUILLAUME HOUZEL [mailto:guillaume.houzel@recherche.gouv.fr]

Date: ven. 15/11/2013 19:15

À: contact@sud-recherche.org

Objet : RE : Entrevue 15 novembre 9h

Mesdames, Messieurs,

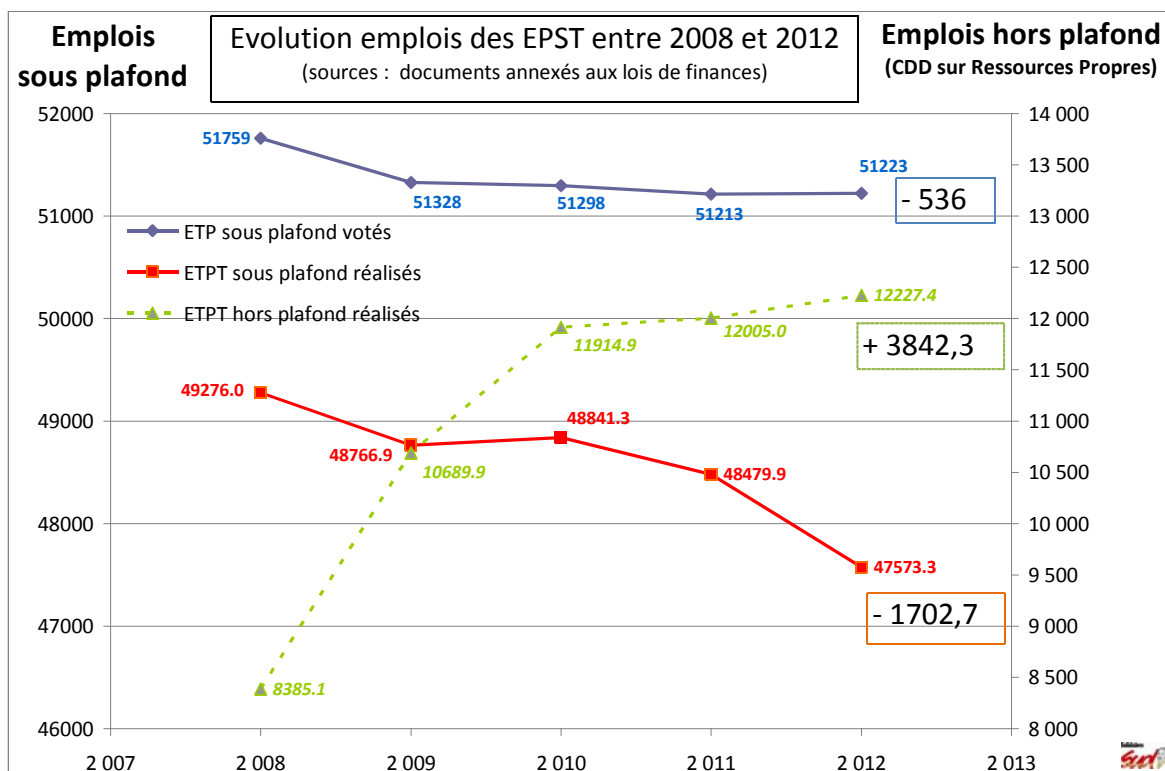
En complément de notre discussion, je vous signale que la ministre est intervenue pour que tous les organismes de recherche se voient appliquer le même taux de mise en réserve quel que soit le programme budgétaire auquel ils sont rattachés.

Cordialement,

Guillaume Houzel

Conseiller pour les affaires sociales, la vie étudiante et la culture scientifique et technique
Cabinet de Geneviève Fioraso
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Annexe 3 : Évolution de l'emploi dans les EPST de 2008 à 2012



Annexe 4 : Évolution du ratio "Masse Salariale Limitative" / Subvention État de 2008 à 2013

